

Grille des tarifs applicables au 1^o janvier 2011 :

Nouveau Q F	Tarif JOURNEE	Tarif ½ JOURNEE
De 0 à 300 €	3,50 €	0,75 €
De 301 à 600 €	5,60 €	1,50 €
De 601 à 900 €	8,00 €	3,00 €
De 901 à 1 200 €	13,01 €	5,11 €
De 1 201 à 1 400 €	16,64 €	6,76 €
1 401 € et plus	18,46 €	7,56 €

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le calcul

Le quotient familial retenu à ce jour est celui de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, calculé de la façon suivante :

$$\frac{1/12e \text{ des ressources annuelles} + \text{prestations familiales mensuelles perçues}}{\text{nombre de parts}}$$

Les ressources annuelles

Ce sont les revenus imposables des parents, avant tous abattements fiscaux et, pour les employeurs et travailleurs indépendants, avant report des déficits antérieurs.

Les ressources prises en compte pour calculer le quotient familial sont celles de l'année de référence. Ainsi, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, l'année de référence est l'année 2009.

Les prestations familiales

Les prestations familiales retenues pour calculer le quotient familial sont celles qui ont été versées au titre du mois précédent.

Toutes les prestations légales sont prises en compte à l'exception de :

- l'allocation de rentrée scolaire
- la prime de déménagement
- l'allocation d'éducation spéciale "retour au foyer"
- la prime à la naissance et à l'adoption de la PAJE (Prestation d'accueil du Jeune Enfant)
- le complément de libre choix du mode de garde de la PAJE

Le nombre de parts

Le nombre de parts se calcule de la façon suivante :

Parent isolé ou couple de parents	2 parts
1er ou 2e enfant	0,5 part
3e enfant	1 part
4e enfant et suivant	0,5 part
enfant handicapé quel que soit son rang	1 part

Ne sont pris en compte que les enfants à charge de moins de 20 ans pour lesquels des prestations familiales sont versées.